Envoyé en préfecture le 17/09/2026
Reçu en préfecture le 17/09/2026
Publié le
ID : 035-213500689-20260915-D15092026155DE-DE

CHATEAUBOURG
SAINT-MELAINE/BROONS-SUR-VILAINE

VILLE DE CHÂTEAUBOURG – DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Le quinze septembre deux mille vingt-six,

Le CONSEIL MUNICIPAL de la COMMUNE de CHÂTEAUBOURG, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison pour Tous, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Teddy RÉGNIER, Maire de Châteaubourg.

Date de convocation du CONSEIL MUNICIPAL : 9 septembre 2026.

PRÉSENTS : Mesdames et Messieurs AVERLAND-SCHMITT Christelle, BODIN Lucie, BRIENS Stéphanie, CADIEU Jean-Paul, CHARPENTIER Olivier, CHOUBRAC Damien, COLOMBEAU Estelle, DAVID Bertrand, de la VERGNE Aude, DROUILLÉ Jérémie, GUÉNY Cyril, HANNOUCHE Lise, KERMARREC Sarah, LE BALC'H Hubert (*présent à partir de la question N°153*), LEBOUC Nelly, PERCHAIS Éric, PÉTIGNY Patrick, POULAIN-JAMILLOUX Mélanie, RAULT Mathilde, ROUSSELOT Alain, SAVOYE Frédérique.

ABSENTS EXCUSÉS : Monsieur DESBLÉS Hubert (procuration à Monsieur PERCHAIS Éric), Monsieur DUPUIS Arnaud (procuration à Monsieur RÉGNIER Teddy), Madame GUÉRIN Florence, Monsieur LAUGERAT Lilian (procuration à Monsieur CHARPENTIER Olivier), Monsieur LE BALC'H Hubert (*absent au moment de la question N°152*), Monsieur QUIVIGER Éric (procuration à Monsieur PÉTIGNY Patrick), Madame STÉPHAN Aurore (procuration à Madame HANNOUCHE Lise).

ABSENTE NON EXCUSÉE : Madame PICOT Sonia.

SECRÉTAIRE : Madame COLOMBEAU Estelle.

Nombre de Conseillers :
. en exercice : 29
. présent(s) ou représenté(s) : 26 (jusqu'à la question N°152) - 27 (à partir de la question N° 153)
. absent(s) et non représenté(s) : 3 (jusqu'à la question N°152)- 2 (à partir de la question N° 153)

OBJET : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS
Grade maximum – Équipe bâtiment

Envoyé en préfecture le 17/09/2026
Reçu en préfecture le 17/09/2026
Publié le
ID : 035-213500689-20260915-D15092026155DE-DE

Délibération N°2026/155 du Conseil Municipal du 15 septembre 2026
Publiée le17 septembre 2026

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS
Grade maximum – Équipe bâtiment

VU le tableau des effectifs ;

VU l'avis du Comité Social Territorial en date du *2 juillet 2026* ;

En raison du départ en retraite du chef d'équipe Bâtiments, il est proposé de revoir l'organisation du service.

En effet, le service est composé d'agents ayant une expertise reconnue dans différents domaines. Ce sont pour certains des agents autonomes et forces de proposition.

Composition actuelle :
Un chef d'équipe Bâtiments
5 agents techniques

Par parallélisme avec le service espaces publics, l'équipe sera composée d'un adjoint au responsable bâtiment qui prendra la place du chef d'équipe.

L'objet de ce changement étant :

- d'assurer une continuité en cas d'absence du responsable de service bâtiment,
- de devenir un réel appui technique dans son domaine,
- de disposer d'une autonomie et d'un niveau d'anticipation supérieur pour les travaux des bâtiments.

Il est proposé également de valoriser certains agents techniques experts et autonomes en les considérant comme des référents techniques et donc en leur permettant d'évoluer sur des grades supérieurs.

Ils devront disposer :

- d'une expertise particulière et de compétences constatées par la hiérarchie,
- d'une autonomie dans leurs missions, tout en respectant l'organisation établie par le N+1,
- d'une capacité à assurer la transmission de leur technicité aux collègues et à communiquer de manière générale avec ces derniers afin de contribuer à la bonne coordination des chantiers,
- d'une capacité à retransmettre des informations du terrain à leur N+1.

…/…

Envoyé en préfecture le 17/09/2026
Reçu en préfecture le 17/09/2026
Publié le
ID : 035-213500689-20260915-D15092026155DE-DE

Il est proposé de modifier le tableau des effectifs en conséquence afin de faire évoluer également les grades accessibles des postes concernés.

Postes actuels	Nouveaux postes
Chef d'équipe Bâtiments Grade minimum : *Adjoint technique principal 2ème classe* Grade maximum : *Agent de maîtrise principal*	**Adjoint au responsable Bâtiments** Grade minimum : *Adjoint technique principal 2ème classe* Grade maximum : *Technicien*
Agent de maintenance des Bâtiments Grade minimum : *Adjoint technique* Grade maximum : *Adjoint technique principal 1ère classe*	**Agent de maintenance des bâtiments – référent** Grade minimum : *Adjoint technique* Grade maximum : *Agent de maîtrise principal*

Concernant les postes de « référent », il est déjà proposé de modifier un poste en ce sens sur la spécialité menuiserie.

Suite à la présentation du sujet en Comité Social Territorial du *2 juillet 2026* ainsi qu'en commission 5 du *14 septembre 2026*,

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après délibération, décide à l'unanimité :

1°) D'AUTORISER la modification du tableau des effectifs comme indiqué ci-dessus ;

2°) D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE PUBLIQUE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.

POUR COPIE CONFORME.

LE MAIRE,

Teddy RÉGNIER

La Secrétaire de séance,
Estelle COLOMBEAU

Nombre d'élus présents ou représentés : 27	Pour : 27	Contre : 0	Abstentions : 0	Ne participe(nt) pas au vote : 0